

République française

Département du TARN
Arrondissement :
Castres

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE VABRE**

MAIRIE de VABRE
Tél : 05 63 74 40 60

Séance du 09 juillet 2025

Date de la convocation:
03/07/2025

*Le neuf juillet deux mille vingt-cinq, l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Françoise PONS, Maire
de Vabre*

Membres en exercice :

14

Présents : 12

Représentés : 1

Votants : 13

Présents : Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Marie
WILTORD RIBOULET, Claude SALVETAT, Michel CALS, Christine
GAILLARD, Didier GUY, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe
MUR, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Absent(es) représenté(es) : Laurence JULIEN représentée par Aurore
VAREILLES

Absent(es) : Romain DECOURT

Secrétaire de séance : Michel PERALES

N° DE 2025 044

Objet : création d'une servitude de passage services secours lotissement du Sidobre

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de créer une servitude de passage pour permettre l'accès des pompiers et véhicules de secours sur la parcelle AB n°310 appartenant au Département du Tarn.

Cette servitude se fera dans le prolongement de la voie du lotissement du Sidobre sur 4m de large sauf sur la partie qui rejoint l'Impasse du Trésor où son assiette portera sur la totalité de la largeur soit 6.90m environ et aura une longueur d'environ 54m.

Son emprise est représentée de couleur grise sur le plan ci-joint.

Ce passage sera matérialisé par la pose d'une barrière fermée par un cadenas dont une clé sera remise à toutes les parties. Il sera installé un panneau d'interdiction d'accès, sauf aux véhicules de secours, à l'entrée de la parcelle pour éviter tout stationnement ou transit de véhicules riverains. Ce passage sera autorisé uniquement aux véhicules d'intervention et de secours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de créer une servitude de passage pour les pompiers et véhicules de secours aux caractéristiques et conditions ci-dessus énoncées,

- **Précise** que l'acte sera établi sous la forme notariée, ou si possible, sous la forme administrative ; le Maire et le 1er adjoint seront autorisés à signer l'acte et toutes pièces nécessaires à cette opération

Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

Madame Françoise Pons

Maire de Vabre (Tarn)



Maire de VABRE

Michel PERALES

Secrétaire de séance